

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
32	28	32

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
PREFECTURE DE LA SARTHE  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 11 mai, à 20 heures, le Conseil Communautaire du Sud-Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie HERVE. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 05/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 05/05/2026.

**Présents :** Mme AMRANE-HENRIETTE Naïma, M. BACHELIER Jean-Christophe, Mme BONNET Estelle, Mme BUARD Marion, Mme COMPAIN Marina, M. CROISEAU Julien, M. DE SAINT RIQUIER Arnaud, Mme FELICITE Gwennaëlle, M. FOUCHARD Stéphane, M. GRAFFIN Serge, M. GUENEE Hugo, M. HERRAUX Denis, M. HERVE Yves-Marie, M. HOUALARD Patrice, Mme HUBERT Laurence, M. HUREAU Laurent, Mme LAIR Marie-Christine, M. LERAT Vincent, Mme MORGANT Nathalie, M. PAJAUD Eric, Mme PASTEAU Dominique, Mme PREZELIN Séverine, Mme ROUAULT Carole, Mme SIMON Claudette, M. TIREL Mickaël, Mme VIALETTE Valérie, M. VILAIN Patrick, Mme WATTEAU Laurence.

**Excusés ayant donné procuration :** Mme BOUQUET Fabienne (procuration à Mme BONNET Estelle), M. BOUQUET Pascal (procuration à M. HUREAU Laurent), M. HAMIOT Julien (procuration à Mme MORGANT Nathalie), Mme ZIVEREC (procuration à Mme LAIR)

**A été nommée secrétaire :** Mme FELICITE Gwennaëlle

**DEL2026-070 – Convention d'occupation temporaire du domaine public dans le cadre de travaux forestiers**

Un exploitant forestier sollicite la Communauté de Communes afin d'entreposer temporairement (1 mois) du bois sur une parcelle relevant du domaine public communautaire.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver une convention-type pour cette autorisation, d'autoriser le Président à la signer et de fixer le tarif d'occupation à hauteur de 150 € / mois.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **FIXE** le tarif d'occupation du domaine public dans le cadre de travaux forestiers à 150 € / mois.
- **APPROUVE** la convention-cadre annexée.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

A Parigné-l'Évêque, le 11/05/2026

Ives-Marie HERVE  
Président



Gwennaëlle FELICITE  
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal line.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200421-20260511-DEL2026070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2026

Publication : 15/05/2026